

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 10 juin 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021**

**2021 DAC 355** Subventions (54.500 euros) à quatre Bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.

**Madame Karen TAIEB, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer quatre subventions de fonctionnement à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement de Paris centre en date du 18 mai 2021 ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 13e en date du 20 mai 2021 ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 16e en date du 17 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Karen TAÏEB au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.500 euros est attribuée à la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du 3e arrondissement, 54, rue de Turenne (3e), pour conserver, mettre en valeur et tenir à la disposition du public le patrimoine culturel qu'elle a constitué depuis 1861. 2021\_00198 20744

Article 2 : Une subvention de 9.000 euros est attribuée à l'association Bibliothèque du Saulchoir, 43 bis, rue de la Glacière (13e), pour conserver, mettre en valeur et tenir à la disposition du public le patrimoine culturel qu'elle a constitué depuis 1865. 2021\_02058 19727

Article 3 : Une subvention de 20.000 euros est attribuée à l'association Alliance israélite universelle, 27 avenue de Ségur (7e), pour conserver, mettre en valeur et tenir à la disposition du public le patrimoine culturel qu'elle a constitué dans sa bibliothèque situé 6 bis, rue Michel Ange 75016 Paris. 2021\_04125 49521

Article 4 : Une subvention de fonctionnement de 22.000 euros est attribuée à l'Association de la Régie Théâtrale, 24, rue Pavée 75004 Paris, pour lui permettre d'une part, de poursuivre ses activités de constitution et de conservation d'un fonds documentaire consacré à la vie théâtrale et d'autre part, pour participer à la numérisation de ses archives vidéos. 2021\_03813 29081

Article 5 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association de la Régie Théâtrale, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 6 : La dépense totale, d'un montant de 54.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**